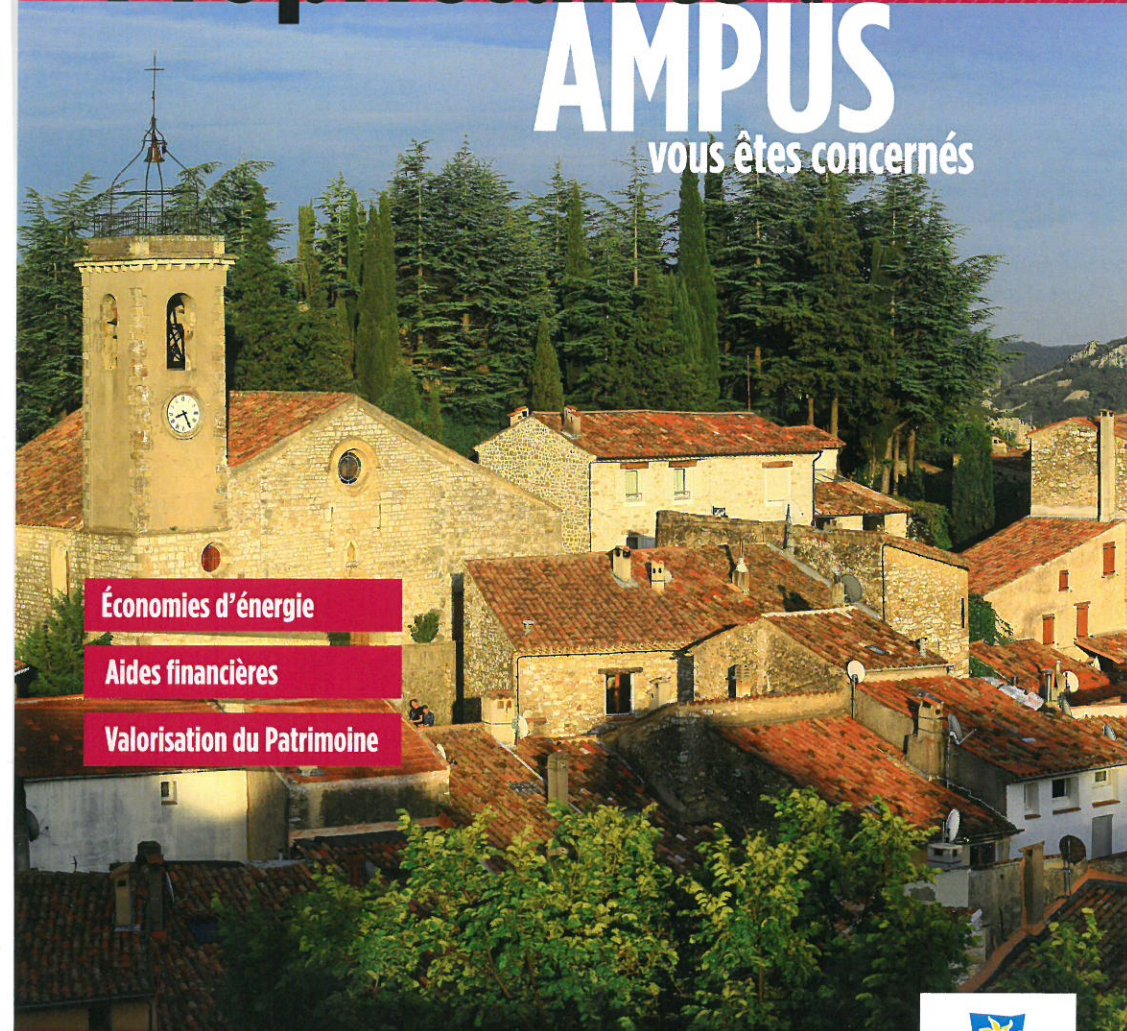


PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL 2018-2020



Propriétaires à AMPUS

vous êtes concernés



Économies d'énergie

Aides financières

Valorisation du Patrimoine

CONTACTEZ NOUS ➤ 0805 69 23 29



PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL 2018-2020



LE PIG À AMPUS, C'EST MAINTENANT !

La commune d'Ampus renforce son intervention aux côtés de la Communauté d'Agglomération Dracénoise et de ses partenaires pour accompagner les propriétaires dans la mise en œuvre de leur projet d'amélioration. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie en encourageant la rénovation des façades ainsi que la réalisation **de travaux de réhabilitation qualitatifs, permettant de produire des logements confortables, économes en énergie et adaptés au handicap / vieillissement.**

Des aides financières renforcées

Qui est concerné par les aides communales renforcées ?

Les propriétaires de biens situés sur le centre ancien (périmètre préalablement délimité) envisageant la réalisation de travaux sur leur logement (travaux lourds de rénovation, travaux d'autonomie) ou encore la rénovation de leurs façades.

Quelle est l'intervention de la commune ?

Les propriétaires bénéficient d'une subvention communale (soumise à plafond) à hauteur de 5 % des travaux de rénovation, et venant en complément des aides octroyées par les autres partenaires financeurs du PIG (Anah, CAD, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département 83). Les opérations façade bénéficient quant à elle d'un financement à hauteur de 20€ /m².

Permanences en mairie le 1^{er} et le 3^e mercredi de chaque mois de 10h à 12h

Et ailleurs sur la commune ?

Vous êtes propriétaire d'un logement sur le centre ancien qui n'appelle pas la réalisation de travaux de rénovation complète, ou votre logement se situe en dehors du périmètre d'intervention communale ? Le PIG s'adresse aussi à vous !

Bénéficiez de tous les avantages du PIG

» Une assistance complète, des conseils gratuits et personnalisés délivrés par des professionnels se déplaçant chez vous

» Des aides financières exceptionnelles versées sous forme de subventions et primes

» RÉNOVATION

» ÉNERGIE

» ADAPTATION

Copropriétaire d'un logement dans une copropriété « non organisée » ?

La CAD met en place des aides financières dédiées et un accompagnement personnalisé pour accompagner votre copropriété dans son organisation. Notre objectif ? Vous permettre d'aborder plus sereinement la réalisation de travaux en parties communes.



CONTACTS

🕒 Du lundi au vendredi de 9h à 17h 📞 0805 69 23 29 📧 pig-cad@citemetrie.fr
📍 4 avenue Lazare Carnot - 83300 DRAGUIGNAN 🌐 www.habiter-mieux-en-dracenie.fr

DRACÉNIE L'AVENIR S'OFFRE À NOUS.

AMPUS - BARGÈME - BARGEMON - CALLAS - CHÂTEAUDOUBLE - CLAVIERS - COMPS-SUR-ARTUBY - DRAGUIGNAN - FIGANIÈRES
FLAYOSC - LA BASTIDE - LA MOTTE - LA ROQUE ESCLAPON - LE MUY - LES ARCS-SUR-ARGENS - LORGUES - MONTFERRAT
SALERNES - SILLANS-LA-CASCADE - SAINT-ANTONIN DU VAR - TARADEAU - TRANS-EN-PROVENCE - VIDAUHAN



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DRACÉNOISE